

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2010-26 du 31 août 2010 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : SASO1030857S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision N n° 2010-23 du président de l'Établissement français du sang en date du 31 août 2010 nommant M. Bertrand PELLETIER aux fonctions de directeur des prélèvements et des relations donneurs et clients de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bertrand PELLETIER, directeur des prélèvements et des relations donneurs et clients de l'Établissement français du sang, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang et dans la limite de ses attributions, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros (HT) et certifier le service fait.

Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2010.

Fait à Saint-Denis, le 31 août 2010.

Le président,
PR G. TOBELEM